

Règlement de la promotion « LE JEU ROYAL »

1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PROMOTION

La société ANGULAS AGUINAGA FRANCE S.A.S. (ci-après l'« **Organisateur** » ou « **ANGULAS AGUINAGA** »), dont le siège social est situé ZI DES JONCAUX, RUE DE L'AUTOPORT, 64700 HENDAYE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAYONNE sous le numéro 88318869000019, organise une opération de promotion des produits de la marque ROYAL® (marques appartenant à ANGULAS AGUINAGA, S.A.U.) dénommée « **LE JEU ROYAL** », dans le cadre de laquelle des lots (tels que définis à l'Article 6) seront tirés au sort parmi les participants, le tout conformément aux exigences stipulées dans le présent règlement (ci-après la «**Promotion**»).

La Promotion est gratuite et n'implique pas, en elle-même, d'augmentation du prix du produit promu par ANGULAS AGUINAGA. La Promotion est régie par le présent règlement (les « **Bases Légales** ») et tous les participants à la Promotion, du seul fait de leur participation, acceptent les Bases Légales ainsi que les règles régissant son déroulement.

2. CHAMP TERRITORIAL DE LA PROMOTION

La Promotion est valable en France métropolitaine, Luxembourg et Corse à l'exclusion des départements et territoires d'outre-mer.

3. DURÉE DE LA PROMOTION

La Promotion sera en vigueur du 15 juin 2026 à 00h00 jusqu'au 31 décembre 2026 à 23h59, dates incluses.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les dates pendant lesquelles il sera possible de participer à la Promotion.

4. PERSONNES HABILITÉES À PARTICIPER À LA PROMOTION

La Promotion est ouverte aux consommateurs/personnes de plus de 18 ans, résidant légalement sur le territoire de la métropole française qui ont acheté au moins un produit dans le cadre de cette promotion dans les supermarchés Carrefour, Intermarché, Système U ou Leclerc et qui remplissent les conditions de participation à la Promotion décrites dans ces Conditions Générales (les «**Participants**»).

Ne peuvent pas participer à la Promotion les salariés d'ANGULAS AGUINAGA ou des sociétés de son Groupe. Le cas échéant, la participation de leurs conjoints et des membres de leur famille au premier degré ne sera pas non plus admise.

5. DESCRIPTION ET MÉCANIQUE DE LA PROMOTION

Mécanique de la Promotion :

Pour participer à la Promotion et prétendre aux Dotations, les Participants devront :

- a) Acheter, pendant la période de la promotion et dans tous les supermarchés Carrefour et carrefour Market, Intermarché, Coopérative U, Leclerc, Franprix, Casino, La Grande Épicerie, Auchan Luxembourg participants, au moins une unité de l'un des produits porteurs de l'offre (offre on pack) décrits à l'ANNEXE I du présent règlement et
- b) Photographier le ticket de caisse ; et
- c) Entrer sur le site web/la page d'accueil www.jeu-royal.fr (Il s'agit d'un jeu avec obligation d'achat et tirage au sort, accessible uniquement sur ce site web.) remplir le formulaire prévu à cet effet, en indiquant toutes les données demandées sur le formulaire

(y compris le nom, le prénom, email, mobile, adresse postale, code postale/ville, répondre à la question « Aviez-vous déjà acheté un produit de la marque Royal ? ») et joindre la photographie du reçu d'achat au formulaire.

d) Télécharger sa preuve d'achat, ticket de caisse ou facture drive, sur le site et suivre la procédure indiquée. Attention la preuve d'achat doit être téléchargée en entier et les éléments suivants doivent obligatoirement y figurer :

- Nom de l'enseigne
- La date de l'achat
- Le produit acheté
- Le montant global du ticket de caisse ou de la facture
- La photo doit être au format jpg ou png ou pdf et de taille maximale de 5Mo.

e) Prendre connaissance et accepter le règlement du jeu, valider sa participation en cliquant sur le bouton « JE PARTICIPE »

Seule la participation des utilisateurs qui présentent le reçu d'achat montrant qu'ils ont acheté au moins une unité de l'un des produits porteurs de l'offre (offre on pack) pendant la période de promotion sera considérée comme valide.

Le participant concourt uniquement pour les lots associés à l'enseigne dans laquelle il a effectué son achat, à l'exception du lot principal (week-end), commun à l'ensemble des participants.

La Promotion sera supervisée par ANGULAS AGUINAGA, qui acceptera ou refusera, à sa seule discrétion, la participation des Participants si elle estime qu'elle ne respecte pas les conditions établies par le présent règlement ou qu'elle porte atteinte à l'image des marques ou à la réputation de l'Organisateur, ANGULAS AGUINAGA n'assumant aucune responsabilité à l'égard des Participants dont la participation aurait été refusée. De même, ANGULAS AGUINAGA sera autorisée, à sa discrétion, à supprimer ou disqualifier tout Participant qui tenterait, par quelque moyen que ce soit, de perturber le bon fonctionnement de la Promotion, ANGULAS AGUINAGA n'assumant aucune responsabilité à l'égard des Participants supprimés ou disqualifiés.

La participation est limitée à une participation par personne et par foyer pendant toute la durée du jeu (même nom, même adresse, et/ou même email). Chaque participant est tenu de participer en personne. Il est interdit à une même personne de participer via plusieurs identifiants différents ou plusieurs comptes Facebook. Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisé.

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

ANGULAS AGUINAGA se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplisse bien les conditions imposées par le présent article. Tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot ; sans qu'il puisse causer un grief à ANGULAS AGUINAGA.

Les Participants consentent expressément et ANGULAS AGUINAGA se réserve le droit d'utiliser le nom et le prénom des Participants gagnants afin de les utiliser sur tous réseaux sociaux actuels ou futurs sur lesquels la marque ROYAL® disposerait d'un profil, dans les

communications presse ainsi que dans les communications internes d'ANGULAS AGUINAGA relatives à la présente Promotion, le tout conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données et à l'article 8 des Bases Légales.

Désignation des Participants gagnants

Les Participants au jeu concours Royal® seront désignés le 6 janvier 2027, date à laquelle un tirage au sort sera effectué parmi tous les Participants ayant respecté l'ensemble des conditions des présentes Bases Légales. Le tirage au sort sera réalisé à l'issue de la période de jeu, un algorithme de désignation aléatoire, déposé auprès de l'huissier de justice dépositaire du règlement général, désigne le (ou les) gagnant(s) de la dotation parmi les inscrits au tirage au sort. Il est à noter que si la valeur de la dotation excède 1 000 €, la désignation du (ou des) gagnant(s) sera faite sous le contrôle de la SCP SIMONIN – LE MAREC et GUERRIER, Huissiers de Justice Associés, à Paris. Le gagnant tiré au sort remporte la dotation mise en jeu en fonction de son rang de désignation. Il est averti selon les conditions et modalités préalablement fixées dans les conditions particulières du Jeu.

À cet égard, 101 gagnants seront désignés (selon les mêmes critères que pour la désignation des gagnants) dans l'hypothèse où un gagnant refuserait le lot ou qu'il serait impossible de le contacter dans les sept (7) jours calendaires suivant la date du tirage au sort et de la publication du gagnant.

Notification du Lot

Une fois le tirage au sort effectué, ANGULAS AGUINAGA contactera les gagnants par e-mail en leur demandant les données personnelles nécessaires à la remise du Lot. Plus précisément, il sera demandé de confirmer ses coordonnées : nom, prénom, adresse postale, code postal et ville, tél mobile et RIB pour pouvoir effectuer le remboursement des tickets de caisse.

Si un Participant gagnant décide de refuser le Lot ou s'il est impossible de le contacter dans un délai de cinq (5) jours calendaires à compter de la date du tirage au sort et de l'envoi du message au gagnant, ANGULAS AGUINAGA considérera que le Participant n'est pas intéressé par le Lot et, par conséquent, celui-ci sera attribué au premier des Participants suppléants.

Les participations ne comportant pas les données obligatoires demandées ou dont les données seraient erronées ou incomplètes ne seront pas admises. Si les données à caractère personnel sont inexactes ou incomplètes ou ne sont pas mises à jour, ANGULAS AGUINAGA pourra, à sa discrétion, ne pas attribuer le Lot au gagnant le cas échéant, ANGULAS AGUINAGA n'assumant aucune responsabilité à l'égard des Participants gagnants disqualifiés.

En participant à la Promotion, le Participant devra communiquer à ANGULAS AGUINAGA des coordonnées exactes, à jour et fonctionnelles. Ces données seront utilisées afin d'adresser au Participant toute communication nécessaire relative à la Promotion, y compris – le cas échéant – sa désignation en tant que gagnant. La non-réception par le Participant gagnant des messages adressés au moyen de contact choisi, quelle qu'en soit la cause, exonérera ANGULAS AGUINAGA de toute responsabilité à cet égard, celle-ci n'ayant aucune obligation d'utiliser des moyens de notification alternatifs.

Dans l'hypothèse où l'identité d'un Participant ne pourrait pas être vérifiée au moyen des données personnelles fournies dans le formulaire, sa participation sera invalidée.

ANGULAS AGUINAGA décline toute responsabilité pour les dommages de toute nature qui pourraient résulter d'une indisponibilité temporaire, d'une interruption de fonctionnement et/ou de défaillances d'accès aux différentes pages et envois de réponses de participation via Internet.

6. LOT

Un total de 101 lots sera tiré au sort parmi les Participants respectant les Bases Légales.

• 100 (cent) bons, équivalant au montant total du ticket de caisse ou de la facture (jusqu'à un maximum de cent euros (100 €) TTC). Les cent (100) bons de remboursement seront attribués uniquement aux participants ayant effectué leur achat dans l'enseigne correspondante, selon la répartition suivante

- Carrefour & Carrefour Market : 24 Lots
- Intermarché : 24 Lots
- Cooperative U : 24 Lots
- Leclerc : 24 Lots
- Franprix : 1 Lot
- Casino : 1 Lot
- La grande Épicerie : 1 Lot
- Auchan Luxembourg : 1 Lot

Les 100 lots de remboursement sont attribués en fonction de l'enseigne dans laquelle l'achat a été réalisé, selon la répartition indiquée ci-dessous.

• Un (1) week-end pour deux personnes à Saint Sébastien (Espagne) d'une valeur de deux mille neuf cents (2.900€) euros TTC,

Ce week-end comprend :

- Trajets A/R en train depuis le lieu de résidence du gagnant en direction de la Gare de Saint-Sébastien
- Les transferts gare / hébergement (Aller - retour)
- 3 nuits au Lasala Plaza Hôtel 4*, ou similaire selon disponibilité en chambre double avec petit déjeuner.
- Diner / soirée pintxos et vins ultimes – guide local

Ce week-end ne comprend pas :

- Les extras et dépenses personnelles
- Les boissons non incluses et repas non inclus dans le programme
- Les assurances

Ce lot (week-end) est attribué par tirage au sort parmi l'ensemble des participants, toutes enseignes confondues.

La valeur totale des lots sera au maximum de 12 900€ euros TTC.

Sous réserve de disponibilité au moment de la réservation. La date limite pour bénéficier du Lot est le 31/12/2027.

Durant toute la durée de l'opération, ANGULAS AGUINAGA se réserve la possibilité de remplacer les Lots proposés par d'autres lots de nature et valeur équivalente. La responsabilité de ANGULAS AGUINAGA ne pourra être recherchée de ce fait.

ANGULAS AGUINAGA décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol du lot durant la livraison. ANGULAS AGUINAGA décline toute responsabilité en cas de

problème de délivrabilité ou de non- aboutissement de l'email. ANGULAS AGUINAGA se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des lots.

7. PROTECTION DES DONNÉES

En participant à la présente Promotion, tous les Participants ont été informés qu'ANGULAS AGUINAGA traitera les données à caractère personnel des participants à la Promotion, en qualité de responsable de traitement, afin de gérer leur participation conformément aux présentes Bases Légales, y compris, à titre indicatif et non limitatif, la vérification du respect des conditions de participation, la désignation des Participants gagnants, la remise des Lots et le traitement des demandes des Participants.

Les données à caractère personnel communiquées du fait de la participation à la Promotion seront intégrées au système d'information de chacune des parties intervenantes, conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Les bases juridiques du traitement des données sont le consentement du Participant, exprimé par sa participation à la Promotion, l'exécution de la Promotion selon les termes et conditions des présentes Bases Légales, ainsi que le respect des obligations légales applicables.

Les données à caractère personnel seront traitées pendant la durée de la Promotion et, une fois celle-ci terminée, pendant le temps nécessaire à la remise des Lots et à l'exécution de la Promotion. En tout état de cause, les données seront conservées, y compris après la fin de la relation avec le Participant, uniquement aussi longtemps que nécessaire pour répondre à d'éventuelles responsabilités ou lorsque la loi l'exige.

Seules les tierces parties avec lesquelles ANGULAS AGUINAGA est contractuellement liée pour la fourniture de services auxiliaires, ou lorsque la loi l'exige (services de gestion de la Promotion, banques, administrations fiscales), dans le cadre d'une procédure judiciaire, ou afin d'enquêter sur une activité suspecte, pourront accéder aux données à caractère personnel des Participants.

Tous les Participants pourront exercer, dans les conditions prévues par la législation applicable, leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données à caractère personnel, ainsi que demander la limitation du traitement, s'opposer au traitement ou solliciter la portabilité des données, en adressant une demande écrite à ANGULAS AGUINAGA à l'adresse indiquée ci-dessus, en précisant clairement le droit qu'ils souhaitent exercer. Les Participants pourront également introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente.

Par ailleurs, si les Participants y consentent, en cochant la case je souhaite recevoir des infos Royal® lors de l'inscription au jeu, ANGULAS AGUINAGA pourra adresser des communications commerciales, offres et remises, par tout moyen (moyens électroniques, SMS, courrier électronique, téléphone ou courrier postal), pour la promotion de produits et services du secteur alimentaire, tant que le consentement n'a pas été retiré.

Les Participants garantissent que les données fournies dans le cadre de la Promotion sont exactes et ont été obtenues, préalablement à leur communication, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données. Le Participant s'engage à communiquer toute modification. Les participations incomplètes, comportant des données erronées ou fausses, seront nulles.

8. TRAITEMENT FISCAL DU LOT

Les Lots attribués dans le cadre de la présente Promotion sont susceptibles d'être soumis à la réglementation fiscale française en vigueur. Le cas échéant, tout impôt, taxe ou charge résultant de l'obtention du Lot sera supporté exclusivement par le gagnant, qui est invité

à se renseigner auprès de l'administration fiscale compétente sur les obligations fiscales qui lui sont applicables.

9. CONDITIONS GÉNÉRALES

ANGULAS AGUINAGA se réserve le droit d'exclure de la Promotion tout Participant qui en ferait un mauvais usage, commettrait des actes frauduleux, porterait préjudice à d'autres Participants ou entraverait le bon fonctionnement et le déroulement normal et réglementaire de la Promotion. Dans le cas où ANGULAS AGUINAGA détecterait une anomalie ou soupçonnerait qu'un Participant empêche le déroulement normal de la Promotion ou se livre à des actes frauduleux contraires à la transparence, elle se réserve le droit d'exercer toute action en justice qu'elle jugerait appropriée.

La commercialisation et/ou la vente du Lot et/ou du droit à l'obtention du Lot est interdite. Le Lot ne peut être échangé contre de l'argent et/ou un autre Lot. Le Lot est nominatif et non cessible. La renonciation au Lot ne donnera droit à aucune indemnisation ni compensation.

Dans le cas où une erreur dans les données fournies par l'un des Participants gagnants empêcherait son identification et/ou sa localisation et, par conséquent, la remise du Lot, ANGULAS AGUINAGA sera exonérée de l'obligation de remettre le Lot ainsi que de toute autre responsabilité.

ANGULAS AGUINAGA se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler la Promotion à tout moment. Ceci ne pourra en aucun cas ouvrir droit à une quelconque indemnisation pour les Participants.

Les présentes bases légales sont validées et déposées auprès de l'Étude de la :
SCP SIMONIN – LE MAREC – GUERRIER, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS :
54 RUE TAITBOUT, 75009 (PARIS).

Les bases légales seront consultables et téléchargeables directement sur le jeu en ligne. En cas de contradiction entre différentes versions des présentes bases légales, la version faisant foi sera celle qui aura été affichée sur le site internet de l'huissier de justice.

10. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

ANGULAS AGUINAGA est exonérée de toute responsabilité à compter du moment où les Lots sont attribués aux Participants gagnants. Ceux-ci ne pourront engager aucune action à l'encontre d'ANGULAS AGUINAGA pour quelque motif que ce soit découlant d'une mauvaise utilisation ou jouissance du Lot.

À titre indicatif et non limitatif, ANGULAS AGUINAGA ne saurait être tenue responsable des pertes, vols, retards ou de toute autre circonstance imputable à des tiers susceptibles d'affecter le déroulement de la présente Promotion.

ANGULAS AGUINAGA n'assumera aucune responsabilité en cas de force majeure ou de cas fortuit pouvant empêcher la réalisation de la Promotion ou la jouissance totale ou partielle du Lot.

11. MODIFICATIONS

ANGULAS AGUINAGA se réserve le droit de modifier les Bases Légales sans notification préalable aux Participants, dans la mesure où ces modifications ne portent pas atteinte à leurs droits ni ne les diminuent.

12. ACCEPTATION DES BASES LÉGALES

Le fait de participer à la présente Promotion implique l'acceptation expresse des Bases Légales par les Participants.

13. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

La Promotion est régie par la législation française en vigueur. Tout litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément à la réglementation applicable.

La Commission européenne met à la disposition des Participants la plateforme européenne de règlement des litiges en ligne (RLL) afin de rendre les achats en ligne plus sûrs et plus équitables grâce à l'accès à des outils de résolution des litiges de qualité: <https://ec.europa.eu/consumers/odr>.

ANNEXE I - PRODUITS EN PROMOTION

Les produits inclus dans la promotion sont les suivants :

Liste non exhaustive et tout autre produit Royal porteur de l'offre non lancé au moment de la rédaction du règlement.

Dénominations produits	EAN
ROYAL® LA GULA® DEL NORTE AU NATUREL 200 GR - R	8422107004385
ROYAL® LA GULA® DEL NORTE À LAIL 130 GR - ROYAL	8422107004392
ROYAL® LA GULA® DEL NORTE AUX CREVETTES 130 GR	8422107004408
ROYAL® - ANNEAUX A LA ROMAINE 240 GR	8422107001353
ROYAL - ANNEAUX A LA ROMAINE 300G	8422107004514
COCOTTE DE MOULES CUISINEES A LA MARINIÈRE 500G	8422107001308
COCOTTE DE MOULES CUISINEES A LA PROVENÇALE 500G	8422107001322
COCOTTE DE MOULES CUISINÉES AU VIN BLANC - 500 GR	8422107004811
COCOTTE DE MOULES RECETTE AU ROQUEFORT AOP SOCIETE - 500 GR	8422107006891
COCOTTE DE MOULES BIO CUISINEES AU NATUREL - 500 GR	8422107001278
COCOTTE DE MOULES BEURRE, AIL ET PERSIL - 500 GR	8422107006167
COCOTTE DE MOULES CUISINEES A LA MARINIÈRE 900gr	8422107001339
COCOTTE DE MOULES CUISINÉES À LA PROVENÇALE 900 GR	8422107001346
COCOTTE DE MOULES BEURRE, AIL ET PERSIL - 900 GR	8422107006907
COCOTTE DE MOULES RECETTE AU ROQUEFORT AOP SOCIETE- 900 GR	8422107008031
COCOTTE DE MOULES CUISINEES AU VIN BLANC 900gr	8422107005276
ROYAL® MOULES CUISINEES PROVENCALE 1KG	8422107004491
ROYAL® MOULES CUISINEES MARINIERE 1KG	8422107004484
ROYAL® MOULES CUISINEES BEURRE AIL ET PERSIL 1 KG	8422107007935
ROYAL® TENTACULES DE POULPE 250GR	8422107006006
ROYAL® POULPE A LA GALICIENNE 200G	8422107006198
ROYAL® FILETS D'ANCHOIS BRUNS 60 gr net égoutté	8422107008277
ROYAL® SARDINEFUMÉE 70G net égoutté	8422107008246
ROYAL® FILETS D'ANCHOIS MARINÉS AIL ET PERSIL - 70 gr net égoutté	8422107008260
ROYAL® FILETS D'ANCHOIS NATURE - 70 gr net égoutté	8422107008253
ROYAL® BANDERILLE D'ANCHOIS 110G/180G	8422107008406
ROYAL® DUO DE FILETS D'ANCHOIS 70G	8422107008499